

Bibliothèques messagères d'art et de culture

par Huguette ROUIT, conservateur de la Bibliothèque de l'École du Louvre

L

Le présent texte est extrait d'une communication exposée au cours de la pré-conférence des Bibliothèques d'Art

de l'IFLA à Brighton, le 15 août 1987. Cette communication, par ailleurs publiée dans *Art Libraries Journal* (Vol. 12, n°4 1987), se rapportait au sujet "Community role of academic art libraries" du thème général "Art libraries for the people".

l'exposé est limité aux bibliothèques dépendant d'établissement rattachés au Ministère de la Culture et de la Communication - spécialement aux bibliothèques des écoles d'art (une priorité gouvernementale), avec un éclairage particulier sur la Bibliothèque de l'École du Louvre et le Centre de documentation de l'École du Patrimoine. La coopération entre les bibliothèques d'art et les centres de documentation est évoquée ainsi que les tentatives de participation à un réseau informatisé.

I. Esquisse de la situation administrative des bibliothèques. Place des bibliothèques d'art.

De 1945 à 1976 les bibliothèques d'art sont gérées ou placées sous la tutelle de la Direction des Bibliothèques et de la Lecture Publique rattachée au Ministère de l'Éducation nationale. En 1976 cette direction est remplacée par la Direction du Livre dépendant du Ministère de la Culture et par le Service des bibliothèques rattaché au Ministère des Universités, devenu, depuis, Direction des Bibliothèques, des Musées et de l'Information Scientifique et Technique (DBMIST).

SITUATION DES BIBLIOTHÈQUES EN 1987

Sous la tutelle du MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICA-

TION, par le relais de la DIRECTION DU LIVRE ET DE LA LECTURE (DLL) :

- Rattachées directement à l'administration centrale :

. la Bibliothèque Nationale depuis 1981 ;

. la Bibliothèque Publique d'Information du Centre National d'Art et de Culture Georges Pompidou dont l'ouverture s'est effectuée le 2 février 1977 ;

- relevant d'établissements publics rattachés à d'autres directions :

. la plupart des bibliothèques faisant l'objet de cette étude ;

- relevant de collectivités territoriales mais placées sous le contrôle technique de la DLL :

. les bibliothèques municipales (BM) relevant des collectivités territoriales depuis le 1er janvier 1986 ;

. les bibliothèques centrales de prêt des départements (BCP) qui ont relevé du Ministère de la Culture de 1976 à 1986, puis, dans le cadre de la décentralisation, sont passées sous la tutelle des Conseils Généraux.

- relevant d'autres collectivités:

par exemple privées

Sous la tutelle du MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE et du MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE par le relais de la DIRECTION DES BIBLIOTHÈQUES, DES MUSÉES ET DE L'INFORMATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE (DBMIST) :

- Les bibliothèques universitaires qui sont un des services communs des universités. La Bibliothèque d'Art et d'Archéologie possède le fonds sur l'art le plus important.

Sous la tutelle d'AUTRES MINISTÈRES

- de nombreuses bibliothèques spécialisées ;

Sous la tutelle de la VILLE DE PARIS :

- les bibliothèques d'arrondissements ;
- des bibliothèques spécialisées comme la Bibliothèque Forney.

La situation est complexe quant aux tutelles ou contrôles exercés, aux structures administratives, au statut et à la gestion du personnel des différents établissements. Les bibliothèques d'art sont disséminées mais des fonds sur l'art se trouvent aussi bien dans les BM qu'à la BN ou la BPI. L'informatisation, par le moyen des réseaux, peut mettre en commun ces ressources.

Je vous propose de pénétrer dans la zone d'influence du Ministère de la Culture et de la Communication.

II. Bibliothèques dépendant d'établissements rattachés au Ministère de la Culture et de la Communication.

L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : UNE PRIORITE POUR LA CULTURE

Le sort des bibliothèques étant normalement lié à celui des établissements dont elles dépendent et qu'elles servent, il me paraît utile de définir le «paysage» actuel. Le développement de l'enseignement artistique est une des trois priorités du Ministère de la Culture et de la Communication. Le budget de la Culture augmentera de 3,4% en 1988, alors que le budget de l'Etat, dans son ensemble, progressera de moins de 2%. L'enveloppe budgétaire devrait aider à assurer cette orientation.

Délégation aux Enseignements et aux Formations

Cette politique supposait une structure administrative de concertation pour la définition des grandes orientations et la mise en oeuvre des actions qui en découlent. En 1986 ce rôle fut attribué à la Délégation aux enseignements et aux formations. Un projet de loi d'orientation précisait que les enseignements artistiques, généraux ou spécialisés, visent à l'éveil, à l'éducation et aux formations initiale et continue dans les domaines : arts plastiques, arts appliqués à l'industrie, à l'artisanat et au cadre de vie..., cinéma, audiovisuel, patrimoine, histoire des arts.

Mission interministérielle sur les enseignements artistiques

Dans le cadre d'une mission demandée par le Premier ministre en juillet 1986, la programmation d'un plan pour le développement des enseignements artistiques prévoyait des mesures nouvelles :

1 - Enseignements artistiques dans l'enseignement général

Des créations de diverses sortes d'emplois, une formation initiale et continue assurée par les ministères de l'Education Nationale et de la Culture et de la Communication, des interventions d'artistes en milieu scolaire, une ouverture du milieu scolaire vers les institutions culturelles.

2- Enseignements artistiques spécialisés

De nouvelles structures de formation entraînent la création d'établissements ; une réorganisation des formations aux métiers du patrimoine, aux métiers d'art et aux métiers techniques ; une rénovation pédagogique des établissements relevant des collectivités territoriales et de ceux relevant de l'Etat (dont l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts, l'Ecole Nationale de la Photographie et les écoles nationales d'art, l'Institut Français de Restauration des Oeuvres d'Art, l'Ecole du Louvre) des bourses et une insertion professionnelle des jeunes artistes et créateurs.

3 - Grandes opérations de la Culture

Elles concernent, outre les établissements consacrés à la musique et la danse : l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs, l'Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle, la Fondation Européenne des métiers de l'Image et du Son, la Section professionnelle de l'Ecole du Louvre (Ecole du Patrimoine).

Projet de loi sur les enseignements artistiques

Le Ministre de la Culture et de la Communication et le Ministre de l'Education nationale ont présenté au Conseil des ministres du 24 juin 1987 un projet de loi sur les enseignements artistiques ayant pour base les propositions de la mission. Il s'agit d'un plan d'action de l'Etat sur dix ans comprenant des mesures réglementaires, administratives et financières. Chargé de suivre la mise en oeuvre de ces mesures un haut comité des enseignements artistiques est créé. Il est présidé conjointement par les deux ministres.

LES ECOLES D'ART

Les écoles d'art ont pour mission essentielle de dispenser l'enseignement artistique.

Il existe 61 écoles d'art, nationales ou municipales, financées entièrement ou en partie par le Ministère de la Culture et de la Communication :

Trois écoles nationales supérieures, à Paris :

- l'Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA)
- l'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)
- les Ateliers/Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI).

Huit écoles nationales, en province ou région parisienne :

- Aubusson, Bourges, Cergy-Pontoise, Dijon, Limoges et Nancy.
- l'Ecole Pilote internationale d'Art et de Recherche/Villa Arson de Nice
- l'Ecole Nationale de la Photographie à Arles.

Cinquante écoles régionales et municipales d'art

La vocation des écoles d'art est de former des créateurs dans les domaines de la peinture, de la sculpture, des arts graphiques, de la communication visuelle et audiovisuelle, du design.

La Délégation aux Arts Plastiques (DAP), l'une des administrations du Ministère de la Culture, a pour mission de développer la création contemporaine dans tous les domaines de l'expression plastique et de favoriser sa diffusion dans le public. Sa mission nouvelle s'articule autour des axes suivants :

- moderniser les enseignements des arts plastiques ;
- accroître la spécificité des différentes écoles ;
- rénover la pédagogie ;
- favoriser les nouvelles disciplines telles que : photographie, métiers d'art, création industrielle, bande dessinée, etc.

Pour mieux «planter le décor» je vous propose de pénétrer dans les différents établissements.

ETABLISSEMENTS PUBLICS SOUS TUTELLE DE LA DELEGATION AUX ARTS PLASTIQUES

- Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts ;
- Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs ;
- Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle ;

- Ecole Nationale de la Photographie d'Arles ;
- Académie de France à Rome - Villa Médicis ;

Ecole Nationale Supérieure des Beaux-Arts (ENSBA)

L'ENSBA assure une formation plastique en ateliers d'une durée de 4 à 5 ans, sanctionnée par le Diplôme supérieur d'art plastique pour des élèves se destinant à une création de haut niveau. Plus de 2000 étudiants la fréquentent.

La Bibliothèque de l'ENSBA se rattache par ses origines à l'Académie royale de peinture et de sculpture. Enrichie de nombreux dons aux cours des XVIIe et XVIIIe siècles, elle fut ouverte au public en 1864. Dès 1873 son premier conservateur, Ernest Vinet, en publiait le catalogue par ordre de matières. En 1913, une communication à la Société de l'Histoire de l'art français attirait l'attention sur la bibliothèque et «ses richesses en livres, en estampes, en photographies». Elle annonçait l'achèvement en vue d'un catalogue qui, publié, «constituerait... une précieuse bibliographie de l'art».

De nos jours, la Bibliothèque de l'ENSBA, est des plus considérables dans le domaine de l'architecture et des arts plastiques. Elle possède des fonds spéciaux liés à l'histoire de l'Ecole des Beaux-Arts et à l'enseignement depuis la fin du XVIIIe siècle.

Le fonds conservé représente 120 000 ouvrages avec une moyenne de 5 000 acquisitions par an. Les périodiques regroupent 200 titres en cours et un millier de titres anciens.

Une Réserve conserve les collections précieuses et les collections historiques (Prix de Rome de peinture, sculpture, gravure, architecture).

Sont admis à la Bibliothèque les élèves inscrits à l'Ecole des Beaux-Arts, les élèves des écoles d'architecture et des écoles d'art, les chercheurs.

C'est une bibliothèque de consultation où seuls sont en libre accès dans la salle des périodiques les titres courants d'art et d'architecture parus depuis 1945.

La Salle d'Actualité s'intègre directement dans l'enseignement de l'ENSBA. Elle fournit une documentation sur l'art contemporain, l'actualité des expositions, l'enseignement artistique. Depuis sa création en 1983 elle édite un bulletin d'informations, et diverses publications sur l'art contemporain, les salons et bien-

nales. Son fonds est constitué de 4 500 ouvrages et d'une documentation audiovisuelle. La diathèque du Centre d'Information et de Documentation (CID) possède 28 000 diapositives. Un fichier «Organismes» est en cours d'informatisation avec le logiciel TEXTO.

La bibliothèque de l'ENSBA est la première bibliothèque d'art à avoir été connectée (automne 1985) au réseau LIBRA.

Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD)

L'Ecole Nationale Supérieure des Arts Décoratifs a pour origine l'Ecole Royale gratuite de dessin fondée sous Louis XV en 1766. En 1877, elle prit le nom d'Ecole Nationale des Arts Décoratifs, devenue Ecole Supérieure en 1927.

Elle assure pour 900 élèves une formation artistique, scientifique et technique de créateurs intervenant dans la conception et la réalisation du cadre de vie. L'enseignement allie la théorie et la pratique tout en faisant appel aux nouvelles technologies.

L'Ecole vient d'être l'objet d'un réaménagement. Un décret du mois de mai 1987 institue un Diplôme de l'ENSAD sanctionnant les études du premier et du second degré et un Certificat d'études spécialisées sanctionnant celles du troisième degré.

La création de la bibliothèque date de 1830. Le fonds de la bibliothèque et du Centre de documentation est constitué de quelque 15 000 ouvrages (avec une moyenne d'acquisition de 300/400 par an), 81 titres de périodiques en cours, une Section de livres rares, les meilleurs mémoires de fin d'études.

Bibliothèque de consultation en accès libre, elle est accessible aux élèves de l'Ecole, aux étudiants d'autres établissements, aux enseignants.

Depuis juin 1986 est mise au point l'informatisation du fichier des mémoires de fin d'études (près de 800), sur l'ordinateur du Ministère de la Culture, au moyen du logiciel TEXTO, avec l'aide et le matériel de l'Atelier d'Image et d'Informatique de l'école. A la saisie, les indexations matières sont uniformisées. Une analyse-résumé, désormais adjointe à la notice, est prévue pour les mémoires antérieurs.

Le rattachement au réseau LIBRA est envisagé.

Les Ateliers/Ecole Nationale Supérieure de Création Industrielle (ENSCI)

Premier établissement d'enseignement supérieur français entièrement consacré à la création industrielle, l'Ecole a un statut d'Etablissement public à caractère industriel et commercial. Créée en 1984, l'Ecole est chargée d'assurer la formation et la recherche en matière de conception de produits et de création industrielle dans tous les domaines de l'activité économique.

Le design industriel français est encore relativement sous-développé par rapport au design des grands pays industriels (étude très récemment effectuée par l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales). Le secteur apparaît assez concentré : 10% des entreprises de design réalisent 60% du chiffre d'affaires total et emploient 40% des effectifs. C'est un secteur jeune : l'entreprise type a été créée en 1975 et plus de la moitié des entreprises sont nées dans les années 1980.

Le recrutement de l'Ecole (une quarantaine d'élèves par an) est très diversifié et les cursus sont personnalisés. Le diplôme de fin d'études (après 5 ans) prend en compte les évaluations des modules d'enseignement semestriels, la soutenance d'un travail de fin d'études et la présentation d'un dossier de travaux.

La Bibliothèque est constituée d'un fonds en accès libre de 2 500 ouvrages spécialisés, avec un accroissement annuel d'environ 150, et d'une soixantaine de périodiques.

Le Studio documentation met le fonds et des informations à la disposition des élèves auxquels le prêt est consenti. Le public est admis pour la consultation sur place.

Les besoins des élèves, principalement pour réaliser les différents types de projets et soutenir leur mémoire, prévalent dans un choix d'enrichissement qui se porte plutôt sur une documentation visuelle et sur des périodiques traduisant le mieux l'actualité du design.

Une base de données sur les divers aspects du design, installée sur un logiciel consultable en mode local, est en cours de constitution.

Pour l'information des designers et des industriels, un magazine de la Création industrielle, *INOUI*, est consultable sur Minitel.

Ecole Nationale de la Photographie à Arles

Arles était déjà un centre de la photographie grâce aux «Rencontres de la photo-

graphie» lorsque l'Ecole fut créée en 1982.

Celle-ci assure en 3 ans d'études une formation de technicien et d'artiste dans une option spécifique : former des hommes d'images, capables de penser la photographie dans un contexte culturel et social, appelés à être des responsables de projets, de programmes, de services pour les centres d'art, galeries, musées, agences de presse, maisons d'éditions.

La Bibliothèque, conçue pour une cinquantaine de lecteurs, est accessible uniquement aux étudiants de l'Ecole, mais les personnes de l'extérieur peuvent faire des demandes ponctuelles pour des recherches précises.

Le fonds, disposant dès l'ouverture de celui des «Rencontres de la photographie», se composait en 1986 de :

- 5 300 ouvrages en lecture sur place (sauf 800 livres de cours pouvant être empruntés) ;

- 50 périodiques environ, dont le dépouillement est effectué ;

- 500 dossiers de documentation

Une diathèque est actuellement mise en chantier.

Pour l'instant, on n'envisage pas de possibilité d'informatisation.

Académie de France à Rome/Villa Médicis

Nous ne ferons qu'évoquer la Villa Médicis.

En 1987, la mission de l'Académie de France à Rome revêt deux aspects complémentaires : stimuler les relations et les échanges culturels entre l'Italie et la France et offrir la possibilité à des artistes et à des spécialistes français de se perfectionner dans leur discipline. Les disciplines admises relèvent de deux sections :

- les arts plastiques, la photographie, la musique, les lettres, l'architecture, le cinéma et la télévision

- l'histoire de l'art et la restauration des oeuvres d'art et des monuments.

Nommés pour un ou deux ans, une vingtaine de pensionnaires résident dans la Villa.

Ils ont à leur disposition une très riche bibliothèque.

ETABLISSEMENTS DU CENTRE NATIONAL DES ARTS PLASTIQUES

Après une réorganisation de ses structures en novembre 1986, la Délégation aux Arts Plastiques conserve la tutelle de divers établissements, en particulier du Centre

National des Arts Plastiques. De ce dernier dépendent directement plusieurs organismes parmi lesquels nous retiendrons :

- L'Institut Français de Restauration des Oeuvres d'Art (IFROA) ;

- La Villa Arson à Nice. Ecole Pilote Internationale d'Art et de Recherche (EPIAR)/Centre National d'Art Contemporain (CNAC) ;

- Les Ecoles Nationales d'Art : Aubusson, Bourges, Cergy-Pontoise, Dijon, Limoges, Nancy et Nice (l'Ecole Pilote Internationale d'Art).

Institut Français de Restauration des Oeuvres d'Art (IFROA)

Créé en 1978, sa mission est de former des professionnels de la restauration selon deux modes d'enseignement : formation initiale, formation permanente.

Formation initiale : 7 départements sont actuellement en place : arts graphiques, arts textiles, objets d'art, peinture de chevalet, peinture murale, sculpture et un département commun assurant les enseignements scientifiques. Les études durent quatre années avec des stages adaptés aux sujets des mémoires. Une soixantaine d'étudiants suivent cette formation à l'issue de laquelle ils s'orientent vers le secteur public (Musées, Monuments historiques, Centres régionaux) ou vers le secteur privé.

Formation permanente : destinée aux restaurateurs exerçant leur profession depuis plus de quatre années, elle est dispensée sous forme de séminaires de travail, de stages pratiques et de conférences, chaque cycle étant orienté sur un thème de travail particulier.

Le service de la documentation et de la bibliothèque a été créé en 1978, le domaine couvert est celui de la conservation et de la restauration des oeuvres d'art. Son fonds est constitué de :

- 10 000 ouvrages ;

- 200 périodiques en cours ;

- 25 000 articles de revues, congrès, colloques dépouillés ;

- une documentation de 4 000 pièces (tirés à part, brochures...);

- une diathèque de 12 000 numéros.

Le Service est ouvert aux élèves, aux restaurateurs suivant les stages, aux enseignants de l'Institut, aux étudiants et spécialistes «extérieurs» sur autorisation.

En raison de la haute spécialisation de son fonds, la fréquentation de la bibliothèque croît de façon très considérable. L'infor-

matisation du fonds est en cours d'élaboration (LIBRA).

Villa Arson à Nice/Ecole Pilote Internationale d'Art et de Recherche (EPIAR)

Dans le cadre de la Villa Arson à Nice, l'EPIAR offre depuis la rentrée 1986 une structure unique où les ressources des anciens Départements (Art, Communication, Scénographie, et Environnement) ont été décloisonnées et redistribuées à l'ensemble des étudiants.

Une politique d'ouverture vers l'étranger est recherchée.

Le fonds du Centre de documentation est spécialisé dans l'art contemporain.

Il se compose de :

- 8 800 monographies ;

- 1 900 catalogues d'expositions, obtenus par achat et par échange avec des publications du CNAC ;

- 280 titres de périodiques en cours ou anciens. Le dépouillement des périodiques s'effectue en commun avec les autres écoles d'art.

- le centre a une diathèque.

Les échanges prévus avec le Centre Pompidou ne se sont pas développés mais des prêts sont consentis à l'Université et à d'autres organismes.

Le Centre accueille une quarantaine de lecteurs par jour. Son public est constitué des enseignants et des étudiants, des résidents de la Villa, et aussi d'étudiants de l'Université de Nice, chercheurs, artistes, visiteurs du CNAC. Une large coexistence règne.

Il n'y a pas actuellement de projets d'informatisation sauf un possible ralliement à ceux des autres écoles d'art. Les problèmes de place et d'extension sont actuellement prioritaires.

Ecoles Nationales d'Art

Au nombre de sept dont l'EPIAR de la Villa Arson de Nice, elles sont toutes implantées en province. Elles proposent :

- un cycle long (5 ans d'études) qui prépare au Diplôme National Supérieur d'Expression Plastique (DNSEP). Des spécialisations sont développées dans les domaines :

- Art : peinture, sculpture, performance, vidéo, cinéma, photo.

- Communication : image et média.

- Environnement : espace bâti ou naturel, cadre de vie.

- Deux d'entre elles offrent un cycle court (3 ans d'études) qui prépare au Diplôme National d'Art et Techniques (DNAT),

avec deux sections à finalité professionnelle.

- Arts graphiques : graphisme, imprimerie, publicité, etc.

- Cadre bâti : architecture, urbanisme, design d'espace ou de produits, etc.

La spécificité de chaque bibliothèque (ou centre de documentation) ne sera pas abordée dans cette étude. Il ne sera fait état que des rapports directs établis entre elles.

RAPPORTS DES ECOLES D'ART ENTRE ELLES

Les établissements connaissent trois régimes différents selon qu'ils sont : école nationale supérieure, école nationale, école régionale ou municipale. Cette situation rend problématique toute décision d'ensemble, notamment en matière de documentation.

Les bibliothèques ou centres de documentation sont difficiles à cerner. Il n'y a pas d'études monographiques, ni de statistiques sur les acquisitions. De façon générale, du début du siècle jusqu'aux années 60, les bibliothèques ont connu un état de léthargie. Les budgets sont encore souvent médiocres. En moyenne les acquisitions de livres et catalogues se font au rythme de 200 à 500 documents par an et les abonnements concernent une trentaine de périodiques. Il existe un peu partout des diathèques. Le prêt est accordé aux étudiants.

COOPERATION ENTRE LES CENTRES

Elle existe depuis les années 1972-74. L'édition de bulletins signalétiques de dépouillement des périodiques a été l'axe majeur de cette politique. D'autres documents ont été édités, dont le *Catalogue collectif des périodiques des écoles d'art*, publié en 1984 par l'ENSBA. Il recense

plus de 550 périodiques français et étrangers conservés dans 29 écoles d'art. Cet inventaire était utile pour développer le travail en réseau des établissements et pour faire connaître des périodiques parfois anciens. Les fonds de deux écoles : celles de Nice et de l'ENSBA, sont recensés par le CCN (Catalogue Collectif National des Publications en série).

RESEAU DOCUMENTAIRE INFORMATISE

Pour mettre en valeur l'information sur l'art contemporain, l'informatisation des fonds, espérée depuis 1974, présente un caractère d'urgence. Actuellement, deux solutions paraissent envisageables :

- la constitution d'un réseau micro-informatique autonome, qui préserve toutes possibilités de compatibilité avec d'autres systèmes.

L'intégration dans un système centralisé existant. L'hypothèse la plus souvent retenue est celle de LIBRA, mais quelques bibliothèques semblent s'intéresser à d'autres systèmes.

COOPERATION AVEC LES ECOLES D'ARCHITECTURE

Bien qu'ayant limité la présente étude aux écoles sous la tutelle du Ministère de la Culture et de la Communication, un rappel historique et un regard sur les écoles d'architecture paraît nécessaire.

Les écoles d'art de province dépendaient jusqu'en 1968 de l'ENSBA. Il n'y avait pas de réelle séparation entre l'architecture et les arts plastiques. Les Unités Pédagogiques d'Architecture (UPA) créées après 1968 et restées sous la tutelle du Ministère de la Culture, devinrent progressivement autonomes avec un transfert de tutelle ministérielle en 1978. Depuis lors elle dépendent de la Direction

de l'Architecture du Ministère de l'Urbanisme et du Logement.

Il y a 22 écoles d'architecture, dont 8 en région parisienne. Elles accueillent entre 300 et 1 500 étudiants. On constate des disparités importantes d'une école à l'autre.

Les bibliothèques et les centres de documentation sont relativement jeunes car les fonds anciens sont souvent restés dans les écoles d'art. Certaines possèdent cependant de petits fonds anciens, surtout de revues, qui sont essentiellement des dons.

Les écoles se sont organisées en réseau pour assurer le dépouillement d'une soixantaine de revues d'architecture, d'art, d'urbanisme, selon un vocabulaire commun (édition de 1985). L'Institut Français d'Architecture participe au réseau. L'ENSBA reçoit les dépouillements. Les livres sont indexés à l'aide du même vocabulaire, mais il n'existe pas d'échange en réseau. Les diplômes de fin d'études font l'objet d'une même indexation. Les fiches sont envoyées par chaque école à une commission qui en prépare l'édition annuelle. La saisie informatique de ces travaux est en bonne voie.

Quelques centres participent individuellement à une base de données (URBAMET, PASCAL), mais aucune collaboration d'ensemble ne s'est instituée. Des centres commencent à s'informatiser isolément. Le fait de ne pas appartenir au même ministère que les établissements dépendant du Ministère de la Culture et de la Communication pose des problèmes pour la participation au réseau LIBRA mis en service par ce dernier.

COLLABORATION AVEC L'EDUCATION NATIONALE

Les écoles d'art sont devenues de « véritables pôles locaux et régionaux d'anima-

tion». Entre elles et l'Education nationale une collaboration s'élargit avec les projets de formation artistique des instituteurs, la poursuite de l'expérience des classes «Arc-en-ciel» pour les enfants, et d'autres initiatives.

Elles établissent également des relations avec les différents partenaires du monde universitaire et développent les échanges internationaux.

III - Etablissement public sous la tutelle de la Direction des Musées de France

L'Ecole du Louvre :

Sous la tutelle de la DMF, elle est rattachée depuis 1982 à l'établissement public de la Réunion des Musées Nationaux, elle-même créée en 1895 (ayant pour mission à l'origine l'enrichissement des collections nationales par des dons et des legs, elle est devenue une véritable entreprise en pleine expansion).

L'Ecole du Louvre a été créée en 1882. Elle devait être à la fois «L'Ecole pratique des hautes études artistiques» et «l'Ecole d'Administration des Musées». Aujourd'hui elle assure ces deux missions : culturelle et professionnelle, en formant aux métiers exigeant une compétence en matière artistique et en préparant aux fonctions administratives qui se rapportent au patrimoine culturel. L'enseignement est inséparable de l'oeuvre d'art. L'Ecole, installée dans le Palais du Louvre, jouit de la proximité du Musée. «Ecole de l'objet», elle rend obligatoire les visites-conférences dans les musées.

Les études à l'Ecole du Louvre se décomposent en trois cycles :

- 1er cycle de 3 années au cours desquelles les élèves suivent simultanément l'enseignement d'histoire générale de l'art et au moins un cours organique (correspondant à une spécialité) choisi parmi les 26 disciplines figurant au programme. A ces cours s'ajoutent ceux d'histoire des techniques des arts décoratifs en 2ème année et d'histoire des collections en 3ème année. Les études sont sanctionnées par un diplôme de 1er cycle.

- 2ème cycle d'une durée d'un an, consacré à la muséologie, (muséographie, gestion, conservation, restauration) en vue du diplôme d'études supérieures de l'Ecole du Louvre ou du diplôme spécial de muséologie pour les élèves admis par équivalence.

- 3ème cycle consacré à la préparation d'un mémoire durant les trois années sui-

vant l'obtention du précédent diplôme de recherche de l'Ecole du Louvre.

Les débouchés de l'Ecole du Louvre s'ouvrent :

- sur le secteur public avec le concours de recrutement : des conservateurs des musées, de l'inventaire et des fouilles, des monuments historiques, des documentalistes du Ministère de la Culture, des conférenciers des musées et des monuments historiques.

- dans le secteur privé, souvent avec une formation complémentaire : commissaire-priseur, expert, antiquaire. Des débouchés s'offrent également dans l'édition, les galeries d'art, la librairie ou le journalisme d'art.

Les effectifs d'élèves sont maintenus autour de 2 700.

La formation professionnelle continue :

- Depuis l'année scolaire 1982-1983, l'Ecole du Louvre accueille dans le cadre de ses cours traditionnels des agents du Ministère de la Culture et de la Communication inscrits au titre de la formation continue (environ 150 agents par an).

- Sont également organisés depuis 1983 des stages de formation pour les personnels scientifiques des musées. Ils ont pour but de donner aux conservateurs actuellement en fonction les moyens d'adapter la gestion des musées à leurs responsabilités culturelles et à l'accroissement de la fréquentation du public ; et d'autre part de les former aux nouvelles méthodes scientifiques et techniques de conservation et de restauration des objets de collection.

Des stages, séminaires, cours spéciaux de formation en histoire de l'art pour les professeurs et les instituteurs sont envisagés.

La diffusion culturelle :

L'Ecole accueille aussi des auditeurs à ses cours traditionnels. Elle dispense des cours du soir, cours d'été, cours en province (dans 8 villes), et organise des colloques et des conférences.

L'Ecole du Louvre/Ecole du Patrimoine A l'autre bout de la chaîne des réformes visant l'enseignement artistique, une "grande école", liée à l'Ecole du Louvre a été ouverte pour délivrer une formation supérieure.

L'Ecole du Louvre assure, depuis le 6 janvier 1987, la formation de tous les futurs conservateurs des musées relevant de la DMF (un millier sur les 1200 musées existant en France). A cette fin elle a mis en place, dans le cadre de l'Ecole du Patri-

moine, une formation de dix-huit mois dont bénéficient :

- les fonctionnaires stagiaires admis au concours de conservateur des musées de France (futurs conservateurs des musées nationaux (34) et classés (33), fonctionnaires de l'Etat).

- Les candidats admis aux épreuves de sélection des stagiaires associés (futurs conservateurs des musées contrôlés (900)).

Il est prévu d'accueillir également :

- les fonctionnaires stagiaires admis au concours de conservateur des musées de la Ville de Paris.

- Les agents concernés par la conservation et la mise en valeur du patrimoine culturel (inspecteurs des monuments historiques, conservateurs de l'inventaire et des fouilles, architectes des monuments historiques et des bâtiments de France) pour lesquels des modules spécifiques à leurs fonctions respectives doivent être proposés.

Cet enseignement comprend quatre grands secteurs :

- Patrimoine et culture ;
- Législation, gestion et administration ;
- Musée et patrimoine ;
- Patrimoine et public.

Deux stages dans un musée et un troisième dans un organisme administratif à vocation culturelle complètent l'enseignement.

L'esprit de la formation insiste sur l'aspect généraliste du métier de conservateur.

La première promotion, 1987-1988, est composée de 35 stagiaires :

- 9 conservateurs stagiaires des Musées de France ;
- 23 stagiaires associés ;
- 3 inspecteurs stagiaires des Monuments Historiques.

Bibliothèque de l'Ecole du Louvre

La Bibliothèque de l'Ecole du Louvre a été créée en 1932. Elle s'est constituée à l'origine grâce à des dons d'ouvrages offerts par des conservateurs, professeurs, personnalités du monde artistique. La bibliothèque a pu prendre un premier essor en 1972 à la suite de son installation dans l'aile de Flore du Palais du Louvre, puis un second en 1982, après son rattachement à la Réunion des Musées nationaux et l'affectation d'un budget plus confortable, en constante augmentation. En 1987, elle aborde une nouvelle étape avec la création de l'Ecole du Patrimoine

et du centre de documentation qui lui est rattaché.

Le fonds de la bibliothèque représente 60.000 ouvrages inventoriés dont une importante proportion de catalogues d'expositions et près de 400 titres de périodiques (157 collections vivantes), la plupart dépouillés. Une intéressante collection de dossiers est constituée grâce à des tirés à part, articles de périodiques, photocopies, concernant des sujets très précis abordés dans les différents cours organiques.

Les acquisitions étaient de 3 000 à 4 000 ouvrages par an en moyenne ces dernières années. Une augmentation des crédits affectés en vue des nouvelles orientations, l'afflux de dons et le nombre considérable de catalogues de ventes, en attente de traitement pour des raisons de place et de personnel, devraient faire évoluer ces chiffres.

Le fonds s'étend aux domaines de : Histoire de l'art/Archéologie/Histoire et sciences auxiliaires de l'histoire/Littérature/Religions/Muséologie/Sciences chimiques et physiques/Techniques des arts décoratifs.

Les ouvrages signalés dans les bibliographies des professeurs (cours et concours) sont l'objet d'un choix prioritaire.

Les ouvrages étrangers représentent près d'un cinquième du fonds.

La bibliothèque de l'Ecole du Louvre est réservée :

- aux élèves de l'Ecole du Louvre ;
- aux anciens élèves préparant un mémoire ;
- aux candidats aux concours de recrutement des conservateurs des Musées de France et de la sélection des stagiaires associés.
- aux conservateurs stagiaires des Musées de France et aux stagiaires associés (qui ont également accès au Centre de documentation de l'Ecole du Patrimoine en cours de réalisation).

Le taux de fréquentation de la bibliothèque est élevé. La consultation sur place représente 2/3 des mouvements de documents, le prêt à domicile 1/3.

La bibliothèque pratique aussi le prêt interbibliothèques et assure la participation aux catalogues collectifs nationaux.

Intéressée par l'informatisation proposée par le Ministère de la Culture, la Bibliothèque de l'Ecole du Louvre est la deuxième bibliothèque d'art à avoir été connectée au réseau LIBRA, au mois d'avril 1986.

Une diathèque (250 000 diapositives) est réservée aux professeurs qui l'utilisent largement pour illustrer leurs cours. L'éventualité de mettre un fonds à la disposition des élèves a été à plusieurs reprises envisagée.

Centre de Documentation de l'Ecole du Patrimoine

Rattaché à la Bibliothèque de l'Ecole du Louvre et bénéficiant de son support logistique (acquisitions, catalogage, indexation et traitement des documents), le Centre de documentation, réservé aux stagiaires de l'Ecole du Patrimoine (deux promotions, soit environ 65 stagiaires dès 1988) situé dans ses locaux, est en cours d'élaboration mais déjà opérationnel.

Le fonds sera constitué d'usuels et d'ouvrages spécialisés dans les domaines de :

- Muséologie, conservation, restauration ;
- Techniques ;
- Sociologie ;
- Action culturelle ;
- Gestion des musées.

Des abonnements à une quarantaine de périodiques ont déjà été souscrits. Des dons de guides, catalogues, dépliants, affiches, sont effectués par les musées qui les ont édités. Ces documents d'actualité, utilisés dans un but pédagogique, seront appelés à rejoindre en partie les collections de la Bibliothèque de l'Ecole du Louvre.

C'est à la Bibliothèque de l'Ecole du Louvre que les stagiaires de l'Ecole du Patrimoine trouveront un fonds important de documents rassemblés depuis de nombreuses années pour le cursus classique de muséologie et enrichi désormais par les acquisitions réalisées à leur intention.

IV - Réalisations et projets de coopération entre bibliothèques d'art

ACCES DIRECT

Outre les fonds des bibliothèques et centres de documentation faisant l'objet de la présente étude, dont l'accès est entièrement ou partiellement réservé aux étudiants, sont accessibles à tous les publics, notamment :

- Bibliothèque Publique d'Information (BPI) ;
 - Bibliothèque Sainte-Geneviève ;
 - Bibliothèque des Arts Décoratifs ;
 - Bibliothèque Forney ;
 - Centre de documentation du Musée National d'Art Moderne (MNAM).
- Des bibliothèques dont l'accès est réservé

acceptent certaines catégories d'étudiants. C'est le cas de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (Fondation Jacques Doucet).

Pour un aperçu général : cf. l'article de Bruno Foucart «La Course aux livres» dans *Beaux-arts Magazine*, N° 38, sept. 1986, qui, sous la forme d'un reportage, indique pour les historiens et passionnés d'art toutes les bibliothèques parisiennes «depuis les livres-services jusqu'au cabinets particuliers».

ACCES INDIRECT : RESEAUX D'ACCES AUX DOCUMENTS

Deux réseaux attireront plus spécialement notre attention : le CCN et LIBRA CATALOGUE COLLECTIF NATIONAL DES PUBLICATIONS EN SERIE (CCN).

Les collections d'art et d'archéologie dans le CCN

En Ile-de-France, le Centre régional 32 (Art et Archéologie), assure la coordination de 23 établissements spécialisés (se rattachant directement à notre enquête: les bibliothèques de l'ENSBA, de l'Ecole du Louvre, mais également des établissements avec accès pour tout public tels que la Bibliothèque des Arts Décoratifs, la Bibliothèque Forney, la Bibliothèque du Musée Guimet, le Centre de documentation du MNAM, le Centre de documentation UNESCO-ICOM). De nouvelles bibliothèques sont intéressées par l'activité du Centre, notamment celles des écoles d'architecture.

La Bibliothèque d'Art et d'Archéologie (BAA), dont la collection de périodiques est la plus riche, abrite le Centre après l'intégration d'AGAP'ART (Catalogue collectif automatisé des périodiques d'art et d'archéologie) conservés dans les bibliothèques d'art de Paris et de la région parisienne : cf. la communication de Denise Gazier présentée à la Conférence générale de l'IFLA à Montréal en août 1982.

Le Centre régional thématique présente de ce fait une particularité héritée de son ancienne appartenance : l'indexation des périodiques, selon un code - matière spécifique, en vue de dresser des listes de publications par sujets, époques ou lieux traités. cf. : la communication de Monique Sevin au 2ème colloque européen des Bibliothèques d'Art de l'IFLA à Amsterdam en octobre 1986.

10 000 titres de périodiques appartenant aux disciplines Art et Archéologie ont été

extraits du catalogue général après une première sélection. Un total de plus de 15.000 localisations apparaît pour les bibliothèques d'art participantes.

L'indexation des revues d'art et d'archéologie pourrait être diffusée auprès des centres régionaux de province. Déjà, grâce à un tri sur les indices CDU ou DEWEY, il serait possible de reconnaître les périodiques les plus significatifs appartenant au domaine.

Des catalogues thématiques ont été extraits du CCN à titre de test. Sur demande spéciale d'autres recherches peuvent être effectuées.

LOGICIEL INTEGRE POUR BIBLIOTHEQUES EN RESEAU AUTOMATISE (LIBRA)

Le logiciel LIBRA est développé par la Direction du Livre et de la Lecture (DLL) depuis janvier 1982 avec le concours de CISI TELEMATIQUE.

LIBRA constitue à la fois un outil complet de gestion locale d'une bibliothèque : gestion des acquisitions, catalogage et indexation, recherche bibliographique, circulation des documents, et un instrument de la coopération interbibliothèques : utilisation du format international UNIMARC, catalogues collectifs partagés, constitution de bases bibliographiques interconnectables, prêt interbibliothèques. Des fonctions toutes en temps réel, sont, actuellement, dans la phase de tests, mais leur développement est annoncé : catalogage multimédias, gestion des autorités, etc. Quelques points forts du système : récupération des notices UNIMARC, respect des normes internationales (ISBD, UNIMARC) tout en tenant compte des spécificités des bibliothèques françaises, logiciel indépendant du matériel, fonctionnant sur plusieurs ordinateurs différents et pouvant être transféré sur d'autres (actuellement : Bull SPS 9, sous Unix ; Bull DPS 7, sous GCOS 7 ; IBM 43 XX, sous VM/CMS.).

Services offerts (à la mi-juin 1987)

- Base de données bibliographiques de 310 290 notices

Leur provenance :

- Catalogage partagé en temps réel par les bibliothèques participantes ;
- récupération des notices de la Bibliographie de la France (1975-1984) ;
- intégration des notices de la BPI.

En projet :

- intégration d'autres notices de la BPI (livres étrangers) ;

- intégration de notices provenant de bases étrangères ;

- Catalogue collectif d'environ 60 000 localisations d'ouvrages.

Le prêt interbibliothèques est ainsi mis en oeuvre avec plus d'efficacité.

- Gestion des prêts, opérationnelle dans quatre bibliothèques.

Développement fonctionnel : version 2

L'entrée en fonction d'une version intégrant des aspects entièrement nouveaux devait se faire à la fin du mois de juin. Elle est retardée.

Cette version prendra en compte les fonctions annoncées :

- catalogage multimédias ;

- acquisitions ;

- systèmes d'autorités ;

Des stages de formation à l'application de cette version ont été organisés à l'intention du personnel opérant dans les différentes bibliothèques.

D'autres travaux sont programmés : catalogage des fonds anciens, système de prêt déporté sur micro-ordinateurs, bulletinage.

Le Réseau LIBRA

Au Ministère de la Culture et de la Communication il constitue l'outil de travail d'un réseau de production et de diffusion de l'information bibliographique et de localisation des documents.

Les bibliothèques publiques (bibliothèques municipales et bibliothèques centrales de prêt) ont été les premières connectées au réseau.

Liaisons dans le Réseau

- *Centre National de Coopération des Bibliothèques Publiques (CNCBP)*

A l'automne 1985, dans la perspective de la décentralisation était créée par la DLL une structure nationale de coopération dans les locaux de la Bibliothèque publique de Massy. Le Centre a pour mission prioritaire l'administration de la base bibliographique LIBRA. Il assure notamment la cohérence de l'information créée par les bibliothèques qui rédigent les notices bibliographiques.

- *Association d'Utilisateurs du système LIBRA*

Une association d'utilisateurs a été fondée en mars 1987. Elle s'est fixé pour but d'intervenir en tant que « conseil » auprès des différents partenaires concernés par l'exploitation de LIBRA.

Evolution du Réseau LIBRA

L'évolution s'effectue dans la double optique d'ouverture (bibliothèques spécialisées) et de décentralisation. Actuellement 75 bibliothèques participent au réseau. 68 sont connectées à la base nationale :

- 54 Bibliothèques Centrales de Prêt (BCP) ;

- 9 Bibliothèques Municipales (BM) ;

- 4 Bibliothèques d'art.

7 sont connectées à la base régionale Rhône-Alpes.

Informatisation des Bibliothèques d'Art

En 1984 un projet d'informatisation des bibliothèques d'art du Ministère de la Culture était étudié par la Mission Recherche du Ministère, la Direction du Livre et de la Lecture et le Bureau central de l'informatique. La solution de les connecter sur l'ordinateur Bull DPS 8 du Ministère afin qu'elles puissent utiliser le logiciel LIBRA, fut envisagée.

La DLL était prête à mettre à la disposition des bibliothèques acceptant le système d'informatisation un ensemble constitué d'un terminal, un modem et une imprimante. Le personnel des bibliothèques concernées recevrait une formation appropriée. Les bibliothèques de l'ENSBA et de l'Ecole du Louvre se portèrent volontaires pour tenter l'expérience. La première fut connectée au réseau à la fin de 1985, la seconde au printemps 1986.

Avant cette mise en service plusieurs réunions organisées au ministère, entre les promoteurs du système (responsables de la DLL, informaticiens) et les bibliothécaires et documentalistes d'établissements susceptibles d'être rattachés au réseau, permirent des échanges de vues constructifs.

Réalisations et projets pour les Bibliothèques d'Art dans le réseau LIBRA

Sont actuellement connectées les bibliothèques d'art ou centres de documentation de :

- ENSBA,

- Ecole du Louvre,

- Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France,

- IFROA.

Il est prévu la participation de plusieurs autres établissements dans l'ordre probable de priorité :

- Musée National d'Art Moderne (MNAM),

- Patrimoine culturel,

- Musée des Arts décoratifs.
Puis certains secrétariats régionaux de l'Inventaire (Nantes et Poitiers) et plus tard les autres bibliothèques relevant directement du Ministère de la Culture et de la Communication et les écoles des Beaux-arts de province.

- L'École Nationale Supérieure des Beaux Arts a effectué la saisie d'environ 1200 notices sorties sur listings, et procède aux essais de saisie sur la base-test des colloques, congrès, etc.

- L'École du Louvre atteint près du millier de notices. L'importance de la circulation des documents l'incite à envisager l'automatisation du prêt.

La connexion effectuée ou imminente de bibliothèques d'art et de centres de documentation, non liés aux écoles d'art, est cependant intéressante et essentielle si l'on envisage l'impact de leur entrée dans le réseau. Nous donnerons un aperçu de ces établissements.

CENTRE DE DOCUMENTATION SOUS LA TUTELLE DU CENTRE NATIONAL D'ART ET DE CULTURE GEORGES POMPIDOU.

- *Centre de Documentation du Musée National d'Art Moderne (MNAM)*

Après des hésitations de choix entre le système adopté par la BPI voisine et LIBRA, la connexion du MNAM avec ce dernier aura lieu vraisemblablement en septembre 1987.

La mission du Musée est de faire connaître par des expositions toutes les formes d'arts plastiques qui se sont manifestées depuis le début du 20^e siècle et d'en rassembler dans des collections permanentes des exemples majeurs.

Le Centre de documentation, installé au

Centre Georges Pompidou depuis 1977, est issu de la fusion du Centre National d'Art Contemporain et de la bibliothèque de l'ancien Musée National d'Art Moderne.

Son fonds est composé de :

- 30 000 volumes de monographies (2 000 acquisitions par an) ;

- 50 000 catalogues d'expositions (2 500 à 3 000 par an) ;

- des catalogues de ventes, des salons ;

- 3 000 périodiques vivants dont le dépouillement est abandonné depuis quelques années ;

- une centaine de bulletins de musées ;

- 10 000 pièces d'archives (correspondance d'artistes, manuscrits, photographies, cartons d'invitations, etc.) ;

- 25 000 dossiers d'artistes et thématiques ;

- une diathèque de 60 000 diapositives environ ;

- un fonds très considérable de photographies en noir et blanc en cours d'inventaire ;

- des microformes.

Le MNAM informatisera en priorité ses monographies et ses catalogues d'expositions. En raison de l'importance de son fonds de périodiques, il serait spécialement intéressé par l'introduction des bandes du CCN dans le réseau.

Son projet est de connecter son prêt sur micro-informatique.

- BIBLIOTHÈQUES ET CENTRES DE DOCUMENTATION SOUS LA TUTELLE DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE

Le Ministère de la Culture et de la Communication a défini depuis le 11 septembre 1986 une de ses priorités : «le plan patrimoine». L'élargissement des forma-

tions de l'École du Louvre/ École du Patrimoine, les classes du patrimoine, la réorganisation de l'Institut du patrimoine, l'orientent vers le développement de la formation au patrimoine.

L'Inventaire général a rassemblé une documentation considérable sur le patrimoine français : des dizaines de milliers de dossiers, un million et demi de photographies, quelques milliers de cartes et relevés. Grâce aux techniques modernes les centres de documentation peuvent en assurer une exploitation vaste.

La consultation de microfiches, couplées avec un système en liaison avec des terminaux d'ordinateurs, est actuellement accessible dans une dizaine de centres. A l'horizon 1989 les 22 régions de France devraient être dotées de centres de documentation. Leur connexion au réseau LIBRA est à l'étude.

Centre National de Documentation du Patrimoine

Le centre national est réservé aux chercheurs de l'Inventaire.

Son fonds est orienté vers les particularités de l'Inventaire (objets, textiles). En consultation sur place il dispose de 3 000 volumes, 150 périodiques morts ou en cours.

Du fait de la proximité géographique de la Bibliothèque du Patrimoine, il n'est pas appelé à se développer.

Le Centre est connecté au réseau LIBRA.

Bibliothèque de la Direction du Patrimoine

L'installation de la bibliothèque dans un hôtel historique, mitoyen de celui de l'Inventaire, dans le quartier du Marais, est prévue en février 1988.

C'est une bibliothèque spécialisée, de

consultation et de prêt, destinée aux architectes, inspecteurs, conférenciers, étudiants avancés, personnes autorisées. Son domaine recouvre l'archéologie, l'architecture nationale, le mobilier religieux, l'orfèvrerie.

Son fonds est composé de 20 000 volumes, de 320 périodiques, de 200 000 tirages photographiques, de 75 000 plans ou élévations. Celui des archives, considérable, détient les dossiers de travaux sur les Monuments Historiques pour immeubles et meubles.

L'informatisation, par le système LIBRA, coïncidera avec l'ouverture de la bibliothèque dans ses nouveaux locaux.

Sous-réseau des Bibliothèques d'Art

L'éventualité d'un sous-ensemble de réseau LIBRA souhaité par les bibliothécaires d'art, présentant l'originalité d'une meilleure adaptation aux spécificités de leurs besoins, pourrait être envisagée. Sa création serait entraînée par le rattachement au réseau des bibliothèques de première importance. Une action particulière peut être signalée : en 1986 une dizaine de bibliothèques d'art ayant participé aux réunions de travail organisées par le Ministère de la Culture et de la Communication ont communiqué aux informaticiens, responsables de la base, la liste d'Autorité Mots matières de chacun de leurs services. Une harmonisation pourrait être recherchée.

COOPERATION ENTRE LIBRA ET D'AUTRES BASES

L'intégration dans la base de notices autres que celles de la Bibliographie de la France et de la BPI présenterait un apport bénéfique. Mentionnons particulièrement :

- LIBRA/CCN

Dans le domaine des périodiques il s'agit du rachat par LIBRA des bandes du CCN. L'intérêt de cette opération n'est pas à démontrer et retient l'attention des responsables des deux bases.

- LIBRA/RAA-RILA

Le problème de l'indexation en histoire de l'art est spécialement ardu. Dès 1985 il paraissait évident au groupe de travail des bibliothécaires d'art, intéressés par l'informatisation de leurs fonds, que des contacts devaient être établis avec les responsables du *Répertoire d'Art et d'Archéologie* (RAA) et du RILA.

Ensemble ils refondent leurs Autorités matières. Une coordination des bases et

des structures permettant un rapprochement du plan de classement et du vocabulaire serait souhaitable.

- LIBRA/Système d'Informatisation adopté par les Bibliothèques Universitaires

Par des actions en cours, la DBMIST veut amorcer un redressement des bibliothèques universitaires qui ont connu une situation préoccupante. La création en 1985 de services communs de la documentation dans les universités est l'une de ces actions. D'autres font l'objet d'une réflexion collective.

La politique adoptée en matière d'informatisation par les bibliothèques universitaires est suivie avec attention par les bibliothèques d'art.

L'intérêt d'un catalogue partagé avec ces bibliothèques d'étude et de recherche est évident. Dans cette situation la *Bibliothèque d'Art et d'Archéologie* (BAA) est l'objet d'enjeu car son poids serait d'importance dans le réseau qui l'accueillerait. Outre son fonds très riche elle bénéficie de sa position CADIST (Centre d'Acquisition et de Diffusion d'Information Scientifique et Technique) qui devrait lui donner les moyens d'assurer une couverture documentaire nationale satisfaisante dans les disciplines artistiques. Bibliothèque inter-universitaire, la BAA (Fondation Jacques Doucet) relève, de ce fait, de la DBMIST qui a décidé de constituer un «pancatologue», c'est-à-dire un catalogue national, commun à toutes les bibliothèques et accessible par minitel.

Par ailleurs des tests avec le réseau américain OCLC sont réalisés dans des BU sélectionnées. De même l'expérimentation du système LIBRA est appliquée dans deux bibliothèques universitaires.

V - Préoccupations et actions des associations professionnelles

Le souci de concertation, d'harmonisation des projets et des réalisations entraînés par les nouvelles technologies, de coopération, anime les membres des différentes associations professionnelles de bibliothécaires et documentalistes. Les responsables ayant en charge des collections appartenant à des disciplines artistiques, notamment destinées à l'enseignement, ont la volonté de mettre en commun leurs efforts.

Quelques actions d'ampleur différente peuvent être notées :

JOURNEE INTERASSOCIATIONS

Les Actes de cette Journée font l'objet d'un numéro spécial de *Documentaliste : Science de l'information*, vol.23, n° 4-5 juillet-octobre 1986.

Organisée à l'UNESCO le 3 février 1986, sous le titre «Pour une politique documentaire nationale», elle abordait des problèmes liés aux technologies actuelles et à l'économie de l'information.

Un groupe de réflexion, comprenant les représentants mandatés par les associations rassemblant la majeure partie des professionnels français (environ 25 000) de la gestion et du transfert de l'information documentaire, avait établi pendant une année un texte à l'intention des pouvoirs publics, indiquant les besoins auxquels il leur semblait le plus nécessaire de répondre. Les recommandations, en dix points, concernent notamment l'accès du public et la formation des utilisateurs.

JOURNEE D'ETUDE DE L'ASSOCIATION DES CONSERVATEURS DES COLLECTIONS PUBLIQUES DE FRANCE

Cette journée était organisée au SICOB, le 10 avril 1987, sur le thème «*Documentation et musée : quelle informatique ?*». Les enjeux internationaux de l'informatique furent mis en évidence ainsi que les raisons de l'adoption de bases nationales. Des expériences variées furent relatées. Les débats portèrent surtout sur les banques d'images et le vidéodisque.

JOURNEE D'ETUDE DE L'ASSOCIATION DES BIBLIOTHECAIRES FRANCAIS

Organisée le 25 juin 1987, cette journée de l'ABF rencontra un considérable succès. Il s'agissait de présenter à l'auditoire de quelle façon était «vécu» le catalogage courant par les utilisateurs de différents systèmes adoptés ou testés : OCLC, LIBRA, SIBIL, BN-OPALE.

Une motion en cinq points fut votée à l'unanimité. Les bibliothécaires, ainsi que l'exprimait la Présidente de l'ABF «tenaient à marquer combien les hésitations et les divergences entre les procédures retenues les inquiétaient, et combien ils aspiraient à la création d'une base bibliographique nationale, en particulier pour les ouvrages francophones».

RESOLUTION DE LA SOUS-SECTION DES BIBLIOTHEQUES D'ART DE L'ABF

Au moment où le Ministère de la Culture entreprenait l'informatisation des bibliothèques d'art de son ressort, lors d'une réunion trimestrielle de la sous-section se tenant le 11 juin 1985 à la BPI, une quarantaine de bibliothécaires des bibliothèques d'art de Paris et de la région parisienne rédigeèrent une résolution destinée aux administrations de tutelle. Elle attirait leur attention sur la nécessité de la mise en place d'un système cohérent d'informatisation à l'intention de l'ensemble des bibliothèques d'art et les incitait à tenir compte de la base de données qui, à la suite de l'accord conclu entre le *Répertoire d'Art et d'Archéologie* et le RILA, allait s'imposer aux historiens de l'art. Elle insistait sur l'urgence d'une concertation entre le Ministère de la Culture et les autres administrations de tutelle afin que les bibliothèques telles que la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, la Bibliothèque Forney, les bibliothèques des unités d'architecture, etc., puissent se joindre aux réunions de travail.

La sous-section s'offrait à faciliter la circulation de l'information entre tous les organismes documentaires sur l'art, sans oublier les domaines les plus spécialisés (préhistoire, antiquité, extrême-orient, etc.). Cette résolution datant de deux ans est sans doute le meilleur témoignage de la volonté des responsables des bibliothèques d'art françaises d'aborder ensemble les problèmes spécifiques aux disciplines de leurs collections et de trouver des solutions communes. L'informatisation des fonds et le catalogue partagé des Autorités matières sont les sources de préoccupation les plus aiguës. Chaque établissement se trouve, en fait, lié aux orientations prises par son autorité de tutelle. Une concertation au plus haut niveau est indispensable pour sauvegarder une compatibilité de systèmes et d'actions garantissant une efficacité maximale, compte tenu du temps, de l'énergie et du coût consacrés. Il est remarquable de constater que la plus grande force et le rôle le plus efficient des bibliothèques d'art françaises sont dus au facteur humain et à la rare entente amicale régnant entre les responsables d'établissements.

L'information, la collaboration, sont l'essence du plus solide et efficace réseau existant.

VI - Politique de concertation nationale pour les bibliothèques françaises

L'agitation régnant au sein des associations professionnelles révèle l'urgence nécessaire de concertation au niveau national. Le développement des nouvelles technologies, et le souci de rendre accessibles au plus grand nombre d'utilisateurs les richesses disséminées dans de très nombreux fonds, imposent des décisions et un plan d'action établi entre toutes les autorités de tutelle. Une mesure administrative, prise au sein du Ministère de la Culture et de la Communication, présente un caractère positif. Il s'agit de la réorganisation de la Direction du Livre et de la Lecture. Un arrêté paru le 20 mai 1987 divise la Direction en deux départements distincts. Celui des Bibliothèques et de la Lecture est lui-même divisé en deux bureaux. Le bureau de la Coopération et de la Formation se voit confier les missions : informatisation et réseaux bibliographiques, audiovisuel et réseaux d'images, bibliothéconomie et formation. Une Mission de la communication, de l'innovation et de l'action régionales est également créée.

Les bibliothécaires, notamment les bibliothécaires d'art, forment des vœux pour que les grands problèmes liés à l'évolution de leur profession soient envisagés en concertation entre les différentes autorités et spécialement entre la DLL et la DBMIST.

En conclusion

J'évoquerai une opération de sensibilisation du public, de tous les publics ; de promotion et de valorisation des musées et de l'art vivant. Organisée par le Ministère de la Culture et de la Communication avec de nombreux partenaires dont le Ministère de l'Éducation Nationale, elle instituait le mois de Mai 1987, «Mois des musées et des arts plastiques»... Parce que l'enseignement artistique reprend une place prépondérante, au-delà des écoles d'art, dans les lycées, les collèges, les écoles, soutenus par une présence accrue des plasticiens auprès des jeunes et des

enseignements... Parce que, dans soixante-et-une écoles d'art, la relève se prépare...».

L'opération portait un titre en harmonie avec la présente conférence : *La Ruée vers l'art*.

N.B.

Les banques d'images, notamment les bases documentaires MISTRAL recensant le patrimoine dont le Ministère de la Culture et de la Communication a la charge, ont fait l'objet d'exposés lors du Colloque des Bibliothèques d'Art de l'IFLA «A l'écoute de l'oeil» de Genève, en mars 1985.

Les Actes sont en cours de publication.